Jacob Zuma condamné à 15 mois de prison pour outrage à la justice

@rib News,Â 29/06/2021Â â€“ Source AFP L'intouchable ex-prÃ©sident sud-africain, Jacob Zuma, a finalement Ã©tÃ© condamnÃ© mardi Ã 15 mois de prison pour outrage Ã la justice, aprÃ¨s de multiples tentatives et stratagÃ¨mes pour Ã©viter de tÃ©moigner dans le cadre d'enquÃªtes pour corruption d'Etat.

Jacob Zuma, 79 ans, qui avait affirmÃ© n'avoir aucune crainte d'Ãªtre arrÃªtÃ©, condamnÃ©, ou incarcÃ©rÃ©, a dÃ©sormais jours pour se rendre. Dans le cas contraire, la police sera autorisÃ©e Ã venir le chercher Ã son domicile pour le conduire dans une prison oÃ¹ il commencera Ã purger sa peine."La Cour constitutionnelle n'a pas d'autre choix que de conclure que M. Zuma est coupable d'outrage Ã la justice", a dÃ©clarÃ© la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays. "A la majoritÃ© des membres, la Cour ordonne une peine d'emprisonnement sans sursis pour une pÃ©riode" de 15 mois, a dÃ©clarÃ© la juge Sisi Khampepe. L'ex-prÃ©sident est accusÃ© d'avoir pillÃ© l'argent public pendant ses neufs annÃ©es au pouvoir (2009-2018). EngluÃ© dans les scandales, il avait Ã©tÃ© poussÃ© Ã la dÃ©mission. Depuis la crÃ©ation en 2018 d'un commission chargÃ©e d'enquÃªter sur la corruption d'Etat, l'ex-prÃ©sident, dÃ©jÃ mis en cause dans une quarantaine de tÃ©moignages, multiplie les manÅ“uvres pour Ã©viter d'avoir Ã s'expliquer, empilant les recours ou faisant valoir son droit au silence. "Puni" AprÃ¨s une Ã©niÃ¨me convocation Ã laquelle il ne s'est pas prÃ©sentÃ© fin fÃ©vrier, la commission anticorruption a rÃ©clamÃ© une condamnation Ã deux ans de prison contre l'ancien chef d'Etat. L'ex-prÃ©sident cette fois-lÃ avait non seulement ignorÃ© la commission mais aussi une dÃ©cision rendue en janvier par la Cour, l'obligeant Ã comparaÃ®tre et le privant du droit Ã garder le silence. "Ce genre de rÃ©ticence et de dÃ©fi est illÃ©gal et sera puni", a dÃ©cl la juge Sisi Khampepe. "Je n'ai pas d'autre choix que d'emprisonner M. Zuma, dans l'espoir que cela envoie un message sans Ã©quivoque", a-t-elle ajoutÃ©, "l'Etat de droit et l'administration de la justice prÃ©valent". Jacob Zuma n'a tÃ©moignÃ© qu'une seule fois devant la commission anti-corruption, en juillet 2019. Il avait rapidement claquÃ© la porte, s'offusquant d'Ãªtre traitÃ© comme un "accusÃ©". L'ex-prÃ©sident doit Ã©galement Ãªtre jugÃ© pour une affaire de pots-de-vin vieille de plu de vingt ans. Il doit rÃ©pondre de seize chefs d'accusation de fraude, corruption et racket liÃ©s Ã l'achat, en 1999, de matÃ©riel militaire auprÃ¨s de cinq sociÃ©tÃ©s d'armement europÃ©ennes, alors qu'il Ã©tait vice-prÃ©sident. Il est accusÃ© d empochÃ© plus de quatre millions de rands (soit 235.000 euros au taux actuel) du franÃ§ais Thales qui Ã©tait l'une des entreprises attributaires du juteux contrat d'une valeur globale d'environ 2,8 milliards d'euros. L'actuel prÃ©sident Cyril Ramaphosa lui a succÃ©dÃ© Ã la tÃªte du pays. Ce dernier a fait de la lutte contre la corruption un cheval de bataille, mais a lui-mÃªme Ã©tÃ© appelÃ© Ã tÃ©moigner devant la commission.